

## 20. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

### A. La situation en Bosnie-Herzégovine

En 2014 et 2015, le Conseil de sécurité a tenu six séances sur la situation en Bosnie-Herzégovine et adopté deux résolutions. Le Haut-Représentant a présenté à quatre reprises un exposé au Conseil sur les événements couverts dans son dernier rapport en date. Le Conseil a renouvelé deux fois, pour des périodes de 12 mois, l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation (Force de l'Union européenne-EUFOR) et au maintien de la présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le pays, y compris l'autorisation donnée aux États Membres participants de prendre toutes les mesures

nécessaires pour aider ces deux institutions à remplir leur mission<sup>64</sup>. À sa 7481<sup>e</sup> séance, le 8 juillet 2015, le Conseil n'a pas adopté le projet de résolution mis aux voix sur la question<sup>65</sup>.

<sup>64</sup> Résolutions 2183 (2014) et 2247 (2015). Pour plus d'informations sur le mandat de l'EUFOR, voir la section III (« Opérations de maintien de la paix menées dans le cadre d'accords régionaux ») de la huitième partie.

<sup>65</sup> S/2015/508.

#### Séances : la situation en Bosnie-Herzégovine

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7176 15 mai 2014	Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/314)		Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7307 11 novembre 2014	Lettre datée du 30 octobre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/777)	Projet de résolution présenté par les États-Unis, la France, la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni (S/2014/794)	Bosnie-Herzégovine		Deux membres du Conseil (Chine, Fédération de Russie)	Résolution 2153 (2014) 14-0-1 <sup>a</sup> (adoptée en vertu du Chapitre VII)
S/PV.7308 11 novembre 2014	Lettre datée du 30 octobre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/777)		Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.7440</a> 12 mai 2015	Lettre datée du 29 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/300)		Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
<a href="#">S/PV.7481</a> 8 juillet 2015		Projet de résolution présenté par les États-Unis, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni (S/2015/508)		Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil <sup>b</sup> , Haut-Commissaire	Projet de résolution (S/2015/508) non adopté 10-1-4 <sup>c</sup>
<a href="#">S/PV.7555</a> 10 novembre 2015	Lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/841)	Projet de résolution présenté par la Fédération de Russie (S/2015/847)	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2247 (2015) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

<sup>a</sup> *Pour* : Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni, États-Unis ; *abstentions* : Fédération de Russie.

<sup>b</sup> Plusieurs membres ont pris la parole plus d'une fois, afin de justifier leur vote et de faire d'autres déclarations.

<sup>c</sup> *Pour* : Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis ; *contre* : Fédération de Russie ; *abstentions* : Angola, Chine, Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du).

## **B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu huit séances sur la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ». Il y a examiné l'évolution de la situation politique au Kosovo, en mettant l'accent sur l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade, en particulier la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Le Conseil s'est également penché sur le retour des personnes déplacées, la défense des droits de l'homme, la protection des sites du patrimoine culturel et la lutte contre le recrutement de combattants étrangers dans le cadre des conflits iraquien et syrien.

Le Conseil a également examiné les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Force internationale de sécurité au Kosovo<sup>66</sup>. En 2015, le Conseil a examiné la création par les autorités de Pristina d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes de guerre et la candidature du Kosovo à l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>66</sup> Pour plus d'informations sur le mandat de la MINUK, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.